

site du Breuil a été réalisé par la Communauté de Communes des Portes du Morvan sur une concession de la forêt domaniale de

té financé par l'Etat (CNDS), la Région (Contrat de Pays), le Conseil Général (PDESI) et la Communauté de co

des Portes du Morvan pour un budget total de 70.000 €















